

# **MASTER II JURISTE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

## **EXAMEN(S)**

**Année Universitaire 2023-2024**

Ce calendrier annule et remplace celui du 15 mars 2024 -11h

<b>EPREUVE</b>	<b>ENSEIGNANT</b>	<b>TYPE D'EPREUVE</b>	<b>JOUR</b>	<b>HORAIRE</b>	<b>SALLES</b>
Stratégie budgétaire et financière des collectivités territoriales	Patrice RAYMOND	oral	<b>mardi 2 avril 2024</b>	<b>8H30 - 17H00</b>	<b>R.54 D/L salle 180</b>
Droit communautaire applicable aux collectivités locales	Philippe ICARD	oral	<b>mardi 2 avril 2024</b>	<b>9H30 - 11H00</b>	<b>bureau 310</b>
<b>Responsabilité pénale des autorités locales</b>	Matthieu VILLECOURT	oral	<b>mercredi 3 avril 2024</b>	<b>9H00 - 17H00</b>	<b>R.54 D/L salle 180</b>
Droit de la Fonction Publique Territoriale	Joël MEKHANTAR	oral	<b>jeudi 4 avril 2024</b>	<b>9H00 - 17H00</b>	<b>R.54 D/L salle 180</b>
Droit de l'intercommunalité	Aurore GRANERO	oral	<b>jeudi 4 avril 2024</b>	<b>9H00 - 17H00</b>	<b>R.33 D/L salle 180</b>
<b>Police Municipale</b>	Caroline BUGNON	oral	<b>Vendredi 5 avril 2024</b>	<b>9H00 - 17H00</b>	<b>R.54 D/L salle 180</b>

1. L'horaire de convocation est signalé sur les convocations ou affichages qui en tiennent lieu.
2. L'accès à la salle d'examen est interdit à tout candidat après l'ouverture de la ou des enveloppe(s) contenant les sujets ; aucune exception n'est tolérée. Cette règle est signalée sur les convocations ou affichages qui en tiennent lieu.
3. Les étudiants devront déposer leurs sacs, trousse et cartables à l'entrée des salles d'examens.
4. Les sujets sont distribués face contre table et ne peuvent être retournés tant que le responsable de salle n'a pas indiqué le commencement de l'épreuve.
5. Aucun candidat n'est autorisé à se déplacer et à quitter définitivement la salle avant le tiers du temps de l'épreuve une fois les sujets distribués, même s'il rend une copie blanche
6. Les candidats cessent de composer sitôt que le responsable de salle a signalé la fin de l'épreuve.  
En vue d'assurer l'effectivité de cette règle, il est recommandé aux responsables de salle d'exiger des candidats qu'ils se lèvent à ce signal.

*Ce document tient lieu de convocation*

Dijon , le 15/03/2024 -14h  
La Responsable de la scolarité,



Maud LE BARBANCHON